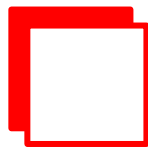


A CONTRE COURANT

SYNDICAL ET POLITIQUE

ISSN 0997 6922

N°191 - 1,50 € Janvier 2008



Pour l'Emancipation Sociale!



L'irrésistible chute de Sarkozy

Le pouvoir a toujours compris une dimension de mise en scène, destinée à renforcer la part d'autorité dont il se constitue. En se grandissant aux yeux de leurs sujets, les gouvernants cherchent à susciter crainte et admiration pour se faire obéir sans recours à la contrainte ouverte.

Nicolas Sarkozy a choisi d'infléchir cette dimension spectaculaire vers l'illusionnisme. Tout l'art de l'illusionniste consiste à faire croire aux spectateurs que l'on fait quelque chose alors que l'on ne fait rien ou autre chose, le tout en détournant leur regard et leur attention vers autre chose encore. Pour cela, il faut que l'illusionniste sature la communication par la parole, le geste, les mimiques, les paillettes, la lumière, etc., pour créer finalement un état de suggestion chez le spectateur capable d'induire en lui la plus naïve des crédulités, et finit par jurer avoir vu sortir un lapin d'un chapeau.

C'est ce que Sarkozy tente de faire depuis quelques mois. C'est à cette fin en tout cas qu'il colonise la communication médiatique, multiplie les déplacements *urbi et orbi* et les apparitions télévisées, alternant déclarations fracassantes, promesses alléchantes et affichage *people*. Le tout avec la complicité d'une claque journalistique plus que jamais enchantée de porter la livrée du pouvoir et d'en célébrer la geste. Et, pendant ce temps-là, on en oublierait presque les mauvais coups portés par son gouvernement : démantèlement du droit du travail, institution de franchises médicales, parachèvement de la dégradation de l'assurance vieillesse, etc. Du grand art, pense-t-on, y compris dans nos propres rangs, où l'illusionnisme est haï mais dont l'art n'en est pas moins admiré.

En fait, Sarkozy est une piètre illusionniste. Tout en lui trahit l'amateur mal assuré. Et tout d'abord le non-respect de cette règle élémentaire de l'illusionnisme : le crescendo. Pour gagner la confiance du public il faut commencer par des petits coups faciles à réussir, puis monter progressivement en puissance. Or c'est tout le contraire qu'a fait Sarkozy. D'emblée, il a promis de nous décrocher la Lune : de relancer la machine économique, de faire reculer le chômage, d'augmenter le pouvoir d'achat, etc. Autant d'objectifs irréalisables et qu'il savait tels. Sa crédibilité ne peut qu'en souffrir.

Ensuite, la confusion des genres. Comme tout homme de spectacle, l'illusionniste doit respecter son public – ou du moins faire croire qu'il le respecte. Le cynisme lui est interdit. Or celui de Sarkozy n'est que trop évident. L'Etat français serait, paraît-il, quasiment en état de cessation de paiement ; mais il se fait voter par le Parlement une augmentation de traitement de 130 % après avoir refilé un cadeau fiscal de 15 milliards à ses copains et coquins de la *jet set*. Il glose sur « la politique de civilisation » (késaco ?) tandis que, sur ses instructions d'hier et d'aujourd'hui, la barbarie se donne de plus en plus libre cours dans la chasse aux « sans papiers ». Et il rejette déjà comme nul et non avenu tout rappel de ses promesses antérieures d'augmentation du pouvoir d'achat, non tenues parce qu'intenables au regard de ses propres orientations politiques.

Déjà le public murmure. Demain, il sifflera l'histrion et lui lancera des tomates mûres et des œufs pourris. Et il viendra un temps, moins éloigné qu'on ne le pense, où il finira par monter sur scène et casser la baraque de foire où il se produit actuellement encore.



Amérique latine : création d'une banque du Sud

Pour comprendre cet événement et l'importance qu'il représente dans un Tiers-Monde dépendant, par la Dette, des états développés, dits du Nord, il est indispensable de faire un petit tour en arrière de l'histoire contemporaine dans le domaine de la finance et plus précisément celui des prêts consentis aux pays en voie de développement (PED).

Les institutions de Bretton Wood.⁽¹⁾

C'est en 1944 que deux institutions financières multinationales naissent sous l'égide des Etats-Unis: la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International(FMI). Les USA voulaient éviter que se reproduise une nouvelle crise comme celle de 1929, catastrophique pour le capitalisme américain et européen, mais aussi, et surtout, ils voulaient établir leur leadership sur le monde après la seconde guerre mondiale dont ils sortaient grands vainqueurs.⁽²⁾ Ils ont donc fait de ces deux institutions des outils à leur disposition pour imposer au monde le modèle néo-libéral qui, progressivement, s'est installé notamment depuis la dictature de Marcos aux Philippines en 1972 et celle de Pinochet au Chili en 1973, l'une et l'autre très largement soutenues financièrement par la BM, laquelle, au-delà de ces deux cas bien connus, apportait - et apporte toujours: le Tchad de Déby, la Tunisie de Ben Ali, le Pakistan de Musharaf -, un fidèle soutien à toutes les dictatures.

Dans les années 80 et 90, de puissants mouvements populaires ont contribué à l'effondrement d'un certain nombre de ces dictatures. Le modèle néo-libéral imposé aux pays avec l'aide de leurs chefs d'Etat dictateurs, souvent des militaires, n'a pas pour autant sombré avec elles. Les régimes dits démocratiques qui leur ont succédé ont, dans la plupart des cas, accepté les politiques préconisées avec force par la BM et le FMI, ainsi que le remboursement d'une dette réputée odieuse parce que contractée par des dictateurs pour leur profit (détournements fréquents) et celui des transnationales, les populations croulant, elles, sous le poids de la misère et de l'exclusion; remboursement exigé des gouvernements par ces mêmes institutions.

C'est par un mécanisme dit "**Consensus de Washington**" que les USA ont réussi à soumettre les décisions de la BM et du FMI à leurs orientations politiques et économiques⁽²⁾. Leur objectif était double :

- maintenir bien entendu leur emprise sur le monde;
- briser les limites du capitalisme mises en place depuis l'après-guerre par l'apparition de fortes mobilisations sociales au Nord comme au Sud, par l'avènement d'un début d'émancipation de certains peuples colonisés et résultant de quelques tentatives de sortie du capitalisme. Ce mécanisme constituait un levier destiné à intensifier le modèle productiviste cher à l'oncle Sam. La collaboration de plus en plus étroite entre la BM, le FMI et l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) s'inscrit parfaitement dans ce consensus dont la partie appliquée, "l'agenda caché"⁽²⁾, vise à mettre les sphères publique et privée des sociétés humaines sous la coupe de la logique capitaliste du profit maximum. Ce qui implique le maintien de la pauvreté - qui crée un état de dépendance - contrairement à la volonté déclarée de la réduire, ("agenda proclamé") et entraîne l'accroissement des inégalités.

Ces phénomènes, on ne peut malheureusement que les observer depuis quelques décennies : le cas de l'Afrique d'aujourd'hui, dramatique, est particulièrement éclairant. Ce continent voit son PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant nettement en recul par rapport à la période - en gros les années soixante - où les pays le constituant sortaient de la colonisation pour accéder à

l'indépendance.

Rompre avec le consensus de Washington passe nécessairement par l'élaboration d'un autre consensus: celui des peuples, fondé sur le refus du capitalisme, et donc sur la mise en cause du concept de développement lié au modèle productiviste qui met en danger les cultures et leur diversité, qui épuise les ressources naturelles et dégrade l'environnement, qui ne génère que des conditions de survie à une grande partie des êtres humains (un milliard d'hommes et femmes sans accès à l'eau potable, trois milliards vivant avec moins de deux euros par jour) et néglige tous leurs droits.

La Banque du Sud

Après les décennies de dictature militaire (Brésil dès 1961, Bolivie: 71, Uruguay, Chili:73, Argentine: 76) et les années noires qui les ont accompagnées, le retour à des valeurs et des pratiques plus démocratiques, fussent-elles sujettes à réserve pour certains pays, ont permis un sursaut dans les populations les plus démunies, et notamment parmi les peuples indigènes. Mais cette démocratisation ne s'est pas traduite par un mieux-vivre pour les peuples d'Amérique latine; les pouvoirs en place étant toujours au service des oligarchies financières et du capitalisme. Cependant, petit à petit, une prise de conscience populaire s'est fait jour des dégâts provoqués par le processus de libéralisation et des contraintes financières (la Dette) qui en sont la quintessence.

Plusieurs facteurs sont à la source du projet de Banque du Sud.

En premier lieu, la crise de légitimité qui touche la BM et le FMI. Dès leur naissance, les Etats-Unis et l'Europe s'étaient accordés pour se répartir la direction de l'une et de l'autre: aux premiers la présidence de la BM, à la seconde celle du FMI. Après la démission forcée cette année de Wolfowitz pour cause de népotisme et alors que divers pays membres de la BM souhaitent voir arriver une personne du Sud à sa tête, Bush a imposé pour la onzième fois un états-unien. Un scénario analogue est à l'origine de l'élection - ne devrait-on pas dire plutôt désignation ? - du nouveau patron du FMI en la personne de D.Strauss-Kahn, fortement soutenu par Sarkozy, après la démission surprise de R.Rato. Ces manières, qui ne sont démocrati-



ques qu'en apparence, ne font que montrer la volonté des gouvernements états-unien et européens de garder la main sur ces institutions financières. Si l'on ajoute que le président de l'OMC n'est autre qu'un européen, en l'occurrence P.Lamy, pseudo-socialiste, à l'image de DSK, qui a fait ses preuves de néolibéral dans l'UE, on comprend aisément que les PED soient incités à desserrer l'étau qui les étouffe et à chercher d'autres voies financières pour défendre leurs intérêts vitaux, et cela dans un esprit de solidarité

En deuxième lieu, il faut mettre en avant un enchérissement, depuis 2004, des prix des matières premières: pétrole, gaz, minerais, et de certains produits agricoles, ce qui a permis aux pays exportateurs d'accroître leurs recettes d'exportation et d'augmenter ainsi leurs réserves de change qui, en 2007, s'élèvent à près de 3000 milliards de dollars (presque le double de celles des pays du Nord), et conduit certains de ces PED à rembourser par anticipation leurs dettes au FMI, à la BM, au Club de Paris, aux banques privées. Il faut certainement voir là un début d'affranchissement. Il en est même qui créent des fonds de développement dans lesquels ils placent une partie de ces réserves pour des objectifs de dépenses sociales ou d'infrastructure.

Certes la réalité de dépendance globale à l'égard des institutions multilatérales et donc des pays du Nord n'est pas encore sérieusement mise en brèche. Mais l'accession à la tête de plusieurs états d'Amérique du Sud de pouvoirs populaires: Venezuela (Chavez), Bolivie (Moralès), Equateur (Correa), mais aussi à divers degrés: Argentine, Brésil, Uruguay... - quoi qu'on puisse penser des dérives de certains d'entre eux: le Brésil de Lula par exemple - permet une orientation qu'il ne faut pas négliger vers davantage d'autonomie. C'est ainsi qu'en se regroupant, ces pays émergents, en particulier les trois premiers nommés, ont impulsé une négociation entre eux en vue de créer une banque du sud qui leur permettrait de mieux s'intégrer régionalement et de financer des projets sociaux. En même temps apparaissent des prises de distance à l'encontre du FMI et de la BM: le Venezuela envisage de se retirer de l'un et de l'autre; l'Equateur a expulsé de Quito en avril 07 le représentant permanent de la BM; la Bolivie réfute l'autorité du CIRDI (Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements) filiale de la BM. Ces pays rétablissent un contrôle public sur leurs ressources naturelles: pétrole au Venezuela, en Equateur; eau en Bolivie, ou sur d'autres secteurs de l'économie. Ils arrivent même à mettre en échec des projets stratégiques des USA: l'ALCA (zone de libre-échange des Amériques) en novembre 05, difficulté

LE CITOYEN-ACTIONNAIRE...



de mise en oeuvre du plan Colombie, refus par l'Equateur de renouveler la concession de la base militaire américaine de Manta arrivant à expiration en 2009...

Cette initiative de création d'une banque en alternative aux institutions multinationales est intéressante en ce qu'elle peut constituer un premier pas vers une nouvelle architecture au fonctionnement plus démocratique, passant par la création et le renforcement de mécanismes d'intégration Sud-Sud, par le développement de plusieurs banques du Sud qui devront coordonner leurs efforts - Cuba, Haïti, le Nicaragua, le Venezuela envisagent déjà une banque de l'ALBA (Alternative Bolivarienne pour les Amériques), par la mise en oeuvre d'échanges compensés et solidaires entre PED. Dans ce dernier domaine, des échanges ont déjà donné des résultats encourageants en matière de sécurité énergétique, d'éducation, de santé d'information (Telesur).

Cette nouvelle architecture financière en marche au Sud, encore fragile, se trouve confrontée à la réalité des accords bilatéraux de libre-échange imposés par les USA et l'Europe aux pays d'Amérique latine et centrale, accords favorables aux entreprises du Nord, qui, par le jeu cynique des "ajustements structurels", facteurs de pauvreté accrue pour les populations, s'approprient les richesses du sous-continent et rapatrient les profits réalisés, engendrant le cercle infernal de la Dette par le biais des prêts usuraires FMI, BM, BID (Banque Interaméricaine de Développement) ou autres banques privées.

Les embûches ne se trouvent pas seulement dans les rapports déséquilibrés Nord-Sud. Il faut les situer aussi dans la perception même qu'ont les fondateurs de la Banque du Sud. Il y a de

sérieuses divergences entre celle du Venezuela et de l'Argentine somme toute assez proche de l'esprit des banques institutionnelles de par son approche commerciale et économiste, et celle de l'Equateur plutôt marquée par la défense des droits humains fondamentaux garantis par des outils économiques adéquats; c'est là en fait une approche plus politique que celle des autres initiateurs.

Des soutiens indispensables.

Quoiqu'il en soit, cette banque du Sud devrait voir le jour avant la fin de cette année, avec pour mission d'appuyer le financement de projets éducatifs, sanitaires, infrastructurels, industriels et de permettre la réappropriation des ressources naturelles par

les pays du Sud jusqu'alors dépossédés par les grands groupes multi ou transnationaux. Inutile de dire que les états du Nord n'apprécient guère cette velléité d'émancipation. Cette banque devrait même dans l'esprit du président équatorien Correa, constituer une excellente opportunité pour se doter d'une monnaie commune. Elle devrait enfin permettre une reconquête de la souveraineté nationale et régionale. Ce processus entrepris pour se dégager des griffes des prédateurs impérialistes, au premier chef les USA, et des institutions multilatérales dont le souci premier est de maintenir les pays pauvres, plus ou moins en développement, dans l'état de soumission qui les caractérise aujourd'hui, ce processus aura besoin du soutien le plus ferme des mouvements sociaux et des progressistes du monde, ainsi que de l'engagement résolu et direct des populations dans le changement engagé.

Le 16-12-07 J.F

Sources : - "Les Crimes de la Dette" (CADTM) sept.2007 ; éditions CADTM, Syllepse.

- "Banque Nationale, le Coup d'Etat Permanent" (Eric TOUSSAINT) 2006 ; éditions Syllepse, CETIM, CADTM.

- Revue "Les Autres Voix de la Planète", périodique trimestriel du CADTM, n°36, 4ème tr.2007. 345 Avenue de l'Observatoire, 4000 Liège, Belgique.

(1) *Du nom de la localité du New Hampshire (USA) où s'est déroulée du 1er au 22 juillet 1944 la Conférence monétaire et financière des Nations Unies en présence de représentants de 44 pays.*

(2) *Pour plus de détails voir le livre d'Eric Toussaint : "Banque Mondiale, le Coup d'Etat Permanent", éditions Syllepse, CETIM, CADTM.*

Révoltes dans les quartiers populaires

Les représentations dominantes sous l'effet d'une dramatisation orchestrée et d'une vision tronquée imposée suscitent un rejet des formes «d'embrasement» périodique que connaissent les quartiers populaires. Les «meutes» de jeunes dits déclassés qui «provoquent» ces émeutes, dont on prétend qu'elles seraient irrationnelles, attirent plutôt l'effroi, la stupeur que la sympathie. Dans la vision d'une histoire marquée encore par les formes de luttes de la période précédente, celles des 30 Glorieuses, où les bataillons ordonnés de la classe ouvrière demandaient une meilleure distribution des richesses, elles apparaissent comme impensables. Engluées encore dans des combats défensifs pour tenter de conserver des «acquis» se réduisant à la portion congrue, les forces se réclamant de la transformation sociale n'ont, à notre sens, pas perçu la nature des conséquences des politiques de libéralisation financière, de déréglementation et de démantèlement de «l'Etat social» capitaliste dans les quartiers.

Depuis ces 30 dernières années, les reculs ont été considérables, tout comme le caractère répétitif, «ravageur» des phénomènes de révoltes populaires. Ils se doivent d'être analysés d'abord en rappelant **les faits**. Au-delà de leur déroulement et de ce qu'ils provoquent immédiatement, et notamment le renforcement du système répressif, nous nous attarderons ensuite sur les **raisons conjoncturelles** de leur déclenchement avant de cerner les **causes structurelles** de leur répétition.

On s'attachera également à répondre à la question du positionnement à adopter vis-à-vis de ces révoltes populaires: qui sont donc réellement ces jeunes gavroches ? Quelle est l'attitude des classes dominantes face à ces désordres sociaux irrépressibles, récurrents ? Ces interrogations nous amèneront à examiner les limites, les potentialités de mobilisation des quartiers et le rôle, les fonctions que devraient assumer les forces qui se réclament de la transformation sociale.

Un processus continu de révoltes

Avant de cerner les causes conjoncturelles de déclenchement des éruptions populaires dans les quartiers dits «difficiles», que les classes dominantes dénomment «violences urbaines», il convient d'évoquer ce phénomène social inscrit dans sa continuité historique.

A la fin des années 70, à la même période où commence la déstructuration de la classe ouvrière, débutent les premiers «événements» à Vénissieux pour, régulièrement, se répéter et gagner de l'ampleur : «rodéos» des Minguettes en 1981, Vaux-en-Velin en 1990, Mantes-la-Jolie, Sartrouville en 1991, dans le 18^{ème} en 1993, à Châteauroux en 1996, à Dannemarie-les-Lys en 97, au Mirail à Toulouse en 98, à Vauvert en 99, à Corbeil Essonne et Lille en 2000, dans les quartiers de Borny à Metz, à Vitry-sur-Seine en 2001, aux Mureaux à Vitry-sur-Seine, à HautePierre à Strasbourg en 2002, à Nîmes en 2003, en novembre-décembre 2005 où elles connaissent une généralisation «étonnante». Cette liste non exhaustive évoque un phénomène social immaîtrisable. Pourtant, il semblait avoir trouvé, lors de son émergence, au début des années 80, une expression politique. Ce fut la Marche pour l'Égalité, connotée «mouvement des Beurs» très vite récupérée par le Parti socialiste, et la création de SOS Racisme. Un mouvement pour l'égalité des droits sociaux s'est transmis en organisation d'apitoiement paternaliste, largement financé pour étouffer cette tentative d'autonomie. A l'acteur social revendiquant une reconnaissance de son existence face aux conditions de vie imposées, s'est substituée une organisation à fonction paternaliste de protection «Touche pas à mon pote». Le voile de la morale antiraciste convenue a recouvert les aspirations d'égalité. Les dominants ont renvoyé les dominés à leur rôle d'assujettis mais rien n'est rentré dans l'ordre. A l'espérance sociale d'une marche ont succédé des «explosions» prétendument irrationnelles, jusqu'à effrayer le pouvoir qui l'avait abondamment instrumentalisée. Ce furent les «émeutes» de Clichy-sous-Bois qui se généralisèrent en 2005 sur lesquelles il convient de revenir.

Les mesures de la démesure des événements de Clichy-sous-Bois

L'émotion suscitée par la mort par électrocution de Bouana Traoré et Ziad Benna provoque le 28 octobre 2005 les premiers incidents. Une rage irrépressible contre un mensonge d'Etat exonérant la police (nous y reviendrons). Une centaine de jeunes affrontent la meute policière immédiatement mobilisée. Le lendemain, les quartiers voisins «s'enflamment». Le 30 octobre, à l'heure de la prière, une grenade lacrymogène explose à proximité d'une

mosquée très fréquentée. Cette nouvelle «bavure», comme celles qui l'ont précédée, n'est pas condamnée par le Ministre de l'Intérieur. Au contraire, Sarkozy, le pompier pyromane, laisse entendre que ce sont les émeutiers qui l'ont lancée (!). La révolte s'étend, dès lors, à toute la région parisienne du 27 octobre au 5 novembre puis elle se propage à la province. Dans 25 départements, un peu plus de 300 communes sont concernées. 11 500 policiers et gendarmes sont mobilisés chaque jour, ils seront un moment jusqu'à 17 000, aidés d'hélicoptères munis de puissants projecteurs et de caméras survolant certaines zones, des nuits entières. A Evreux, les 7 et 8 novembre, les affrontements sont spectaculaires: lacrymogènes, flash balls contre jets de pierre et boules de pétanque. Le 9 novembre, l'état d'urgence est proclamé avec instauration du couvre feu, perquisitions de jour comme de nuit, réunions interdites, spectacles fermés. De fait, durement réprimée, la révolte s'éteint progressivement à partir du 20 novembre. Le 30, on dénombre 4 470 interpellations dont 4 402 gardés à vue qui donneront lieu à 763 incarcérations, y compris pour plus de 100 mineurs. On compte de nombreux blessés notamment parmi les policiers (217) et pompiers (26) et, bien sûr, des dégâts matériels très importants suite aux incendies et saccages.

Ces faits bruts, s'ils indiquent l'ampleur des événements et la stupeur qu'ils ont provoquée, y compris dans les rangs de l'extrême Gauche restée sans voix, n'en donnent pas les clés d'interprétation. Bien qu'il faille, comme de nombreux commentateurs l'ont fait, s'attarder sur les raisons du déclenchement de l'émeute de 2005, et tout particulièrement pour souligner la nature des pseudo justifications et leur caractère idéologique, elles ne nous disent encore rien sur les causes structurelles qui les engendrent. Une première approche nous est donnée par l'identité sociale des appréhendés. Il convient d'en repérer simultanément les fausses interprétations.

Fausse interprétations et boucs émissaires

Le jeu de la surenchère sécuritaire semant la peur des classes dangereuses pour mieux occulter les causes réelles de la dégradation sociale provoquée, a connu des retours de flammes imprévus; il suffisait d'une bévue. Le pouvoir ne s'y attendait certes pas. Ça a

été trop loin ...

Le 7 décembre 2005, le *Parisien* faisait état d'un rapport confidentiel des Renseignements Généraux «*Jamais autant de villes n'ont été touchées de manière simultanée. Jamais un mouvement n'a duré aussi longtemps ... Jamais, il n'a coûté aussi cher: plus de 250 millions €, dans un espace de temps limité*».

Bref, cela dépassait l'imagination des pseudo intellectuels réactionnaires qui, pris d'effroi, s'en sont donné à cœur joie pour exprimer leurs délires, repris et amplifiés par les médias aux ordres. Il s'agissait d'abord, pour se rassurer, de disqualifier en trouvant des boucs émissaires.

Furent désignés ces «sauvages», ces délinquants qui ne pouvaient qu'être le produit de la «polygamie», étrangère à la société française, ceux qui «dévalorisent la culture française», entretiennent «la haine de la France». Quant aux intégristes laïques (UFAL) catalogués à Gauche (!), ils interprétèrent les événements comme le résultat d'une «alliance (souterraine) entre les délinquants maffieux et les caïds de l'Islam politique». Certains prétendirent même qu'un «programme antirépublicain à caractère ethno religieux était à l'œuvre et reposait sur une propagande anticolonialiste et antiesclavagiste». C'était là faire beaucoup d'honneur à de prétendus chefs d'orchestre. Ces vociférations loufoques révélèrent le degré zéro de l'entendement de ceux qui allèrent jusqu'à accuser l'influence de Bourdieu et des travailleurs sociaux qui auraient répandu un déterminisme compassionnel. Certes, l'on comprend que ce n'est pas la compassion vis-à-vis des «gueux» relégués qui anime ceux qui reprennent la pseudo théorie de la guerre de civilisation chère aux néo conservateurs américains. Leurs élucubrations révèlent surtout leur mépris pour la «populace», leur racisme de classe. Ainsi, pour Jacques Myard, député des Yvelines «les ghettos racistes antifrçais il va falloir les mettre au pas ... grâce à de véritables bataillons disciplinaires» Quant à Claude Goasguen, il prétend «faire rentrer dans l'ordre des voyous qui sabotent la banlieue».

D'autres, toutefois, de par leurs fonctions, ont gardé la tête froide: la direction des RG rédigea un rapport explosif démentant les élucubra-

tions colportées en haut lieu pendant les événements et sur lesquelles nous reviendrons «*les islamistes n'ont eu aucun rôle dans le déclenchement des violences et dans leur expansion, si ce n'est de façon très relative dans leur apaisement ... aucune manipulation n'a été décelée*». Qui étaient donc ces émeutiers ?

Le précarité de la révolte

Après les arrestations massives, tous ceux qui furent présentés au juge donnent une idée de l'identité de ces nouveaux gavroches «*La majorité des mineurs étaient inconnus des tribunaux*» (*Le Monde* du 26.11). Les enquêtes postérieures ont mis en évidence qu'ils étaient très éloignés de l'image de caïds qu'on voulait leur coller. Ce sont des jeunes de 16 à 25 ans, sans travail ou précarisés, et la majorité d'entre eux étaient inscrits dans des formations professionnelles, le plus souvent en apprentissage. L'on trouve parmi eux une grande variété d'origine, des noms français, des noms italiens, portugais, maghrébins ou émanant de l'immigration subsaharienne. Dans le Nord Pas-de-Calais ou en Picardie, c'étaient pratiquement tous des «visages pâles», beaucoup de gamins de la DDASS. Combien étaient-ils ceux qui firent trembler le pouvoir, 15 000 tout au plus, tous issus de familles fragilisées par le chômage et la précarité. «*Ils se perçoivent sans avenir et ne croient plus à grand chose*». Certes, il

existe une certaine porosité entre les diverses fractions de la jeunesse des quartiers, mais les jeunes diplômés, compagnons d'infortune, sont, comme les adultes restés passifs, tout en étant compréhensifs et solidaires.

Autrement dit et jusqu'à présent, ces jeunes «parias» sont seuls, sans porte paroles. Les «grands frères», écoeurés le plus souvent par le rôle qu'on leur a assigné, celui de pacifier, sans moyens, les quartiers, les ont abandonnés. Ils sont d'ailleurs eux-mêmes récusés par les plus jeunes et souvent discrédités après avoir été encensés par les pouvoirs publics, la police, voire la justice. Ils n'ont pas assez joué les supplétifs. Ils ont pensé trouver une reconnaissance sociale qui leur fut refusée. Sans porte-parole, ces nouveaux «parias» se sont, spontanément, cooptés au sein de leurs réseaux de convivialité. Car, contrairement à une idée reçue, s'il n'y a pratiquement plus d'associations autonomes dans les quartiers et encore moins d'organisations politiques, les liens sociaux y sont plus forts qu'ailleurs. Les gens se connaissent et le moindre fait, la moindre rumeur se propagent très vite, notamment parmi les groupes de jeunes. S'ils se disent que «*la politique, c'est pas pour nous*», le sentiment de ne pas être représentés est très fort, ce qui explique l'offre de service et la demande socioethnique. Et, face à l'injustice, le mépris et l'émotion qu'elle provoque, il leur est possible de passer du «*tous pourris, rien que des bouffons*» au mot d'ordre diffus «*on va bloquer Sarko*». D'ailleurs, les commentateurs n'ont guère souligné, lors des événements de Clichy, cette demande «*Sarko doit s'excuser ou démissionner*».

S'excuser. Face à la stigmatisation dont ils sont l'objet, ces jeunes expriment, effectivement, une forte demande de «respect» et «d'égalité». Ces enfants d'ouvriers déclassés, sans travail et sans perspectives, sont la figure nouvelle d'un nouveau précarité sans conscience de son être social. Le sentiment réel de surplacé social, de déficit symbolique au regard de ce qu'a pu être la dignité ouvrière, condition qu'ils refusent d'assumer tout en y étant contraints sous forme de recours à l'intérim et aux CDD, se vit sous le mode de ce qu'elle n'est pas, d'où les luttes de concurrence pour paraître plus qu'on est, à travers les marques et les objets de consommation médiatisés. Il n'empêche, la demande d'égalité en matière d'accès à l'emploi, à la santé, au logement ou



face à la police est très forte. Sont de moins en moins supportées les discriminations ethniques et géographiques. Les modalités d'irruption des révoltes tendent à démontrer qu'à chaque fois on a affaire à la manifestation rageuse des humiliés par trop provoqués.

Déclenchement des révoltes.

Cas de Clichy-sous-Bois

Par delà les causes structurelles, que nous examinerons ensuite, et qui constituent le terreau sur lequel resurgiront des «explosions» de colère populaire, plus violentes ou plus politiques, examiner les modalités de leur «éruption» en dit long sur la politique du pouvoir. Ça commence presque toujours par une «bavure» sur fond de discours provocateur et insultant, exonérant la police. Ça se déploie sous la forme d'une solidarité contre l'intrusion de la police et plus largement, désormais, contre toutes les institutions. Le cas d'espèce de Clichy-sous-Bois est emblématique à cet égard.

La course poursuite de 3 jeunes garçons, revenant d'une partie de foot et fuyant la police, alors qu'ils n'avaient commis aucun délit mais n'avaient pas de papiers d'identité sur eux, fut le piteux scénario où des policiers racistes, soupçonnant un vague cambriolage signalé sur un chantier, s'engagent dans un rodéo qui, pour les jeunes apeurés et ne voulant pas finir au poste, se termine dans un site électrique dangereux. Trois électrocutés, deux morts, abandonnés à leur sort funeste par les policiers qui les ont vus et ne peuvent, eux, ignorer les risques qu'ils encourent. Considérés comme des «riens», «morts pour rien» et, avant même que l'enquête n'éclaircisse les responsabilités, les victimes, accusées de vol, sont vilipendées, l'innocence de la police proclamée par les plus hautes autorités de l'Etat. Tout cela sur fond de discours sécuritaires proférés par Sarko, Villepin et d'autres. Le Ministre de l'intérieur de l'époque dans sa rivalité avec Villepin, décidé à faire de la surenchère pour mieux braconner sur les terres de l'extrême droite lepéniste, entendait également masquer son absence de résultats dans sa lutte contre la délinquance.

Drame, non assistance à personnes en danger, impunité policière, mépris de classe, tous ces ingrédients resurgiront, même si des discours d'apaisement, l'affichage de promesses (qui ne risquent guère d'être tenues) succéderont momentanément aux harangues provocatrices. Pompier pyromane. Sarko n'a pas hésité. Il a endossé la posture du loubard chic bravant la «canaille» des rues. En chef de bande viril, à la cité des

Quartiers populaires :

Politiques publiques et question sociale

Conférence publique avec Sylvie TISSOT

Sociologue - Collaboratrice au Monde Diplomatique -

Auteur de « *l'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique* »

Mardi 5 février 2008 à 20h30, à la maison du Peuple à BELFORT

salle 327 –entrée gratuite

La rhétorique des «quartiers sensibles», dominante depuis 20 ans, a une histoire, celle d'une vision du monde où s'effacent les rapports de domination et la question sociale, au profit d'une idéologie de la «proximité» conservatrice de l'ordre établi. Les politiques publiques, et notamment de Gauche, ont entériné la dimension dépolitisante de «l'exclusion» dans les quartiers. Que faire pour promouvoir une véritable alternative ? Venez en débattre.

Contact : *Les Amis de l'Emancipation Sociale, les Amis du Monde diplomatique*

4000, il proclamait son intention de «nettoyer au karcher» les banlieues de la «racaille», cette population méprisable, ces «rebut» de la société. Il renouait, ainsi, avec le vocabulaire de l'extrême droite des années 30 et faisait l'amalgame entre les délinquants, les arabes et les musulmans «*tous ceux qui n'aiment pas la France devraient la quitter*» pour que le pays ne soit pas un «dépotoir». La virulence de ce langage, les contre vérités et mensonges d'Etat ne pouvaient que provoquer la colère. D'autant que le 6 novembre 2007, alors que le jeu de l'apaisement aurait été souhaitable du point de vue des dominants, il en remet une couche : «*La police, c'est l'ordre, si elle ne le faisait pas (sic !), ce serait l'ordre des mafias et des intégristes*». Et Yves Bot, le procureur, avant même de connaître ceux qui passeront en comparution immédiate, servile, de proclamer qu'il s'agit «*de bandes organisées*» et que «*80% des émeutiers sont des délinquants bien connus*». Or, comme nous l'avons souligné, les enquêtes démentiront ces allégations tout comme les faits: ainsi, le quartier de Neuhoef à Strasbourg, connu pour être une plaque tournante du trafic régional de la drogue, est resté étrangement calme. Les délinquants professionnels ont tenu la cité, a contrario, on les voit mal inciter la police à intervenir en masse dans leur zone de commerce illicite.

Pendant toute la durée des événements se sont succédé, jusqu'à satiété, des discours guerriers de reconquête du territoire jusqu'à l'instauration de l'état d'urgence de sinistre mémoire, rappelant la gestion coloniale des populations lors de la guerre d'Algérie ou les événements d'Ouvéa en Nouvelle Calédonie.

La télévision fut mise en cause pour mieux inverser l'ordre des raisons et

prouver la déraison des émeutiers qui n'agiraient que par mimétisme et les renvoyer, ainsi, à leur animalité. Or, la télévision a joué le rôle involontaire du tocsin auquel avaient recours les émeutiers du 19^{ème} siècle. «*Le tocsin sonne parfois sans discontinuer, des heures durant, tel un élément dans l'extension de l'émeute*»¹. En revanche, ce qui permet immédiatement le déclenchement de l'émotion populaire, c'est la solidarité locale épidermique contre la police. Le vécu quotidien agit comme une source d'énergie trop longtemps contenue. Et ce ne sont pas les rappels périodiques à l'ordre civique qui y changeront quoi que ce soit, même si les inscriptions électorales massives lors des dernières présidentielles par le recours médiatique à des personnalités issues des quartiers, à certaines associations, a pu momentanément laisser penser le contraire. Le «mal» est plus profond que ne laisse supposer l'injonction creuse de retisser du lien social par la démocratie dite participative ainsi que la diffusion du prêt à penser sécuritaire et la présence de policiers supplémentaires.

La désespérance sociale s'enracine dans des causes structurelles que ne peuvent résorber ni les plans banlieues, encore moins le recours aux partis dits de Gauche. La renaissance de l'espérance ne peut venir que du précaire lui-même pour autant que des perspectives de transformation lui soient proposées et qu'il ne reste pas isolé des autres couches de salariés.

(à suivre)

Gérard Deneux

¹ « *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France – 1841* » JC Caron

Massacre des droits du travail

Le 5 décembre 2007, Gérard Filoche – inspecteur du travail – interpellait les députés « *Ne votez pas ce massacre du code du travail ! Halte à ce coup de force antidémocratique qui met à mal les droits intimes, quotidiens de 16 millions de salariés du privé !* » Le 19 décembre, la loi de refonte du Code du travail était définitivement adoptée par le Sénat, suite au vote de l'Assemblée nationale le 11 décembre, avec 201 voix pour (UMP et Nouveau Centre), 126 voix contre (PS, PCF et Verts). Le nouveau Code devrait entrer en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale a déposé un recours devant le Conseil Constitutionnel.

Ce vote ratifie l'ordonnance du 12 mars 2007 réécrivant de fond en comble le code du travail, pour le rendre « plus lisible », ce que Parisot du Medef dément : « *le Code du travail était un labyrinthe de 1 900 kms, cela devient un labyrinthe de 3 600 kms* » et, si elle affirme « *nous n'y gagnons rien* », les salariés, quant à eux, savent qu'ils vont y perdre gros en droits du travail.

La lutte des classes, que certains considèrent comme « une vieilleries d'un autre siècle ! » est bel et bien en œuvre avec Sarkozy. Il la gagne tous les jours : c'est la redistribution sociale à l'envers au profit des plus fortunés. Ainsi, depuis 1998,

- au sein des 5 % des foyers les plus riches, les revenus ont augmenté de 11%
- au sein des 1 % des foyers les plus riches, les revenus ont augmenté de 19 %
- au sein des 0.1 % des foyers les plus riches, de 32 %
- au sein des 0.01 % des foyers les plus riches, de 43 %

« *Récuser la lutte des classes n'a rien d'une posture moderne, que veulent se donner la Droite et le PS de Ségo. Celle-ci pendant la campagne présidentielle affirmait sa croyance en un système « gagnant-gagnant » dans lequel le bien être du salarié « mieux payé et mieux qualifié » rendrait « l'entreprise plus performante ». C'est une rhétorique très ancienne de la Droite pour faire adhérer les futures victimes des injustices sociales en préparation, à la croyance de nouvelles communautés d'intérêts* ». La Droite décomplexée de Sarko l'a annoncé et, depuis mai 2007, la pratique en privilégiant « *l'argent qui dort à l'argent qui travaille* ». Au prétexte de l'exil des grosses fortunes, il accorde des largesses aux plus riches. Au prétexte d'être le « *Président du pouvoir d'achat* » (qui baisse !) il affirme qu'il faut « *travailler plus pour gagner plus* ». Il passe à l'offensive au pas de charge, à tel point que les réactions plus qu'insuffisantes, ne permettent pas de bloquer les mesures qui n'arrêtent pas de faire sauter tous les verrous légaux à l'aggravation des inégalités :

- il supprime les droits de succession et garantit ainsi la reproduction sociale
- il abaisse le bouclier fiscal à 50 % et fait un pas vers la suppression de l'impôt sur la fortune
- il défiscalise les heures supplémentaires et offre un nouveau rabais aux patrons sur les cotisations au détriment de l'emploi et de la protection sociale
- il promet une hausse de la TVA, impôt le plus inégalitaire, en annonçant la TVA sociale
- il crée les franchises médicales qui pénalisent, depuis le 01.01.08, les malades les plus pauvres et institue une médecine à deux vitesses
- il poursuit le désengagement de l'Etat dans l'éducation en promettant encore des suppressions de postes et en livrant les universités aux financements privés (loi Pécresse)
- il réforme la carte judiciaire et supprime des Tribunaux, « se moque » de l'indépendance de la justice, en créant les peines-plancher pour les récidivistes
- il supprime les régimes spéciaux de retraite, au nom de l'équité, et ouvre la porte à l'allongement des annuités pour l'ensemble des régimes privés et publics.

« *Il exhibe une nouvelle lutte des classes, artificielle et fallacieuse, en opposant la France qui se lève tôt à celle qui se couche tard, les « bons » travailleurs aux assistés profiteurs, les Français aux étrangers ... les pauvres aux moins pauvres... »*

Et pour exécuter sa partition de régressions sociales qui abasourdit les opposants supposés et réels, il musèle les adversaires politiques et étouffe le PS en embrassant ses « débauchés », prône le dialogue social et reçoit régulièrement les syndicats les convertissant à sa modernité, jusqu'à réussir, sur les régimes spéciaux, à « mater » la direction de la CGT. Il n'est pas certain de maîtriser les mouvements spontanés de la base et, pour ce faire, il affaiblit le droit de grève (service minimum dans les transports), il rogne sur les droits du travail, sur les moyens de défense des salariés (conseil des Prud'hommes). C'est dans ce contexte qu'il faut regarder de près la refonte du Code du travail, qui n'a rien à voir avec un exercice de transparence et de simplification.

Méthode antidémocratique

Relayant le *Livre vert* de l'UE, le rapport de Virville (ex directeur du personnel de Renault) en 2002, inaugure la démolition du Code du travail. Dès lors nombre de modifications sont introduites, camouflées dans des lois sans rapport avec le droit du travail ou sans passer par le Parlement, par ordonnance : le CNE - ordonnance du 2.08.2005.

Le 16.02.2005, le processus de recodification du code du travail est lancé. L'on nous affirme qu'il s'agit d'une réécriture à droits constants, sans modification des normes légales et réglementaires, visant à rendre le droit social plus lisible pour les usagers. Une commission est mise en place en avril 2005 pour satisfaire l'objectif de « participation active » des partenaires sociaux, qui la quitteront 10 mois plus tard, constatant que la réécriture ne s'effectue en rien à droits constants. Le travail se poursuit, mais, suite à la victoire contre le CPE, la promulgation du nouveau code est bloquée. Le délai prévu par l'ordonnance de recodification étant alors épuisé, la majorité parlementaire le prolonge : en votant la loi sur l'intéressement et la participation (le 30.12.2006) elle utilise un « cavalier parlementaire », c'est-à-dire qu'elle camoufle une décision dans une autre. Et hop ! Le délai est prorogé jusqu'au 30.09.2007, ce qui laisse le temps de rédiger le nouveau code du travail (663 pages) dans le dos des syndicats et contre leur avis unanime.

Et, pour poursuivre dans l'opacité, le Conseil des Ministres propose de le faire ratifier par le Parlement – non par une navette parlementaire – mais par une ordonnance. Le Parlement a reçu les 663 pages et les a ratifiées en quelques heures, le 12 mars 2007, dans le silence médiatique d'autant plus étourdissant que l'on était en campagne électorale : « **véritable coup de force antidémocratique contre un code qui est fait de 130 ans d'histoire sociale, de chair et de sang, de larmes et de sueur, de décennies de luttes des travailleurs** » G. Filoche.

Loin d'être simplifié le Code du travail se complexifie. Le code à 9 livres est redécoupé en un Code avec 8 parties. Au lieu de 271 subdivisions, il y en a 1 890 et au lieu de 1 891 articles, il y en a 3 652 ! Ils ont tout renuméroté à 4 chiffres, tout le monde s'y perd. Faisant s'écrouler toutes les jurisprudences, ils ont abrogé des articles clefs, restructuré le fond théorique et pratique du code. **Ils ont déclassé 500 lois en décrets, modifiables à l'avenir sans repasser par le Parlement** Cette ratification « à mar-

che forcée » est bien la preuve que la volonté est ailleurs que dans la lisibilité et la simplification. Le nouveau Code du travail est la traduction de l'idéologie réactionnaire. Examinons les traits les plus saillants.

Protections amoindries

Les premiers salariés visés sont les journalistes et les VRP. Si le contrat de travail existe toujours pour les journalistes professionnels et les VRP établis en France, le nouveau texte dit le contraire pour les journalistes professionnels «*établis dans un Etat de l'UE ou dans un autre Etat, partie à l'accord sur l'espace économique européen ... et qui viennent exercer leur activité en France par la voie de la prestation de services, à titre temporaire et indépendant*». Pour eux, la présomption de salariat ne s'applique pas, ils sont de « faux travailleurs indépendants » permettant d'aligner par le bas les conditions de travail. Revoilà Bolkestein !

Nombre de catégories de salariés ne relèveront plus du code du travail : les salariés agricoles dépendront du Code rural (retour à la loi de Vichy de 1941), les assistants maternels, familiaux, éducateurs et aides familiaux du code de l'action sociale et des familles ; les mineurs dépendront du Code minier, les salariés des entreprises de transport d'un futur Code des transports, les salariés d'EDF et GDF et de leurs concurrents d'un futur Code de l'énergie, les marins seront renvoyés au Code du travail maritime, les dockers au Code des ports maritimes ... Et dire qu'il a fallu attendre 1968 pour que le salaire minimum agricole (SMAG) rejoigne le SMIC, 1974 pour que les 40 heures de 1936 s'appliquent à l'agriculture... Le nouveau Code du travail raye les avancées sociales et les luttes qui ont imposé la juste protection des salariés et l'unification par le haut de leurs droits.

Contrats plus précaires

Le contrat d'apprentissage n'est plus reconnu comme un contrat de travail. Ont été abrogés tous les articles qui le stipulaient, de même l'article interdisant aux apprentis de moins de 18 ans le travail les jours de fête ... mais rappelons nous ! Galouzeau de Villepin avec son CNE (retoqué par le Bureau international du travail) et son CPE (retoqué par les forces populaires) avait aussi réintroduit l'apprentissage à 14 ans, la restauration du travail de nuit et de dimanche ...

Les opérations de prêt de main d'œuvre à but non lucratif sont autorisées, celles à but lucratif jusqu'ici interdites (sauf par les entreprises d'intérim) sont élargies par l'autorisation des nouvelles « entreprises de travail à temps partagé », autrement dit un intérim permanent sur plusieurs entreprises.

Concernant les CDI, les rédacteurs ont, semble-t-il, devancé le « CDI de mission » inscrit dans le projet de « modernisation du marché du travail ». Un certain nombre de précisions ont disparu. Elles feront l'objet de futurs décrets, comme la procédure de licenciement économique. Par contre, il est nettement stipulé que toutes les ruptures dites négociées ou amiables intervenant pour un motif économique, tels les départs volontaires dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, ne seront plus assimilées à des licenciements économiques.

Droits de la défense rognés

L'idée qui parcourt nombre de dispositions est celle de supprimer les possibilités de contrôle et de recours des salariés sur l'application de leurs droits. Voici quelques illustrations de cette affirmation.

Les salariés au « forfait jours » de plus en plus nombreux, non soumis aux dispositions sur la durée légale du travail et sur les heures supplémentaires, perdent encore des protections : l'employeur n'est plus tenu de garder pendant 3 ans les documents relatant le nombre de jours de travail effectués ; en cas de litige, c'est le « juge judiciaire » qui est compétent et non plus les Prud'hommes. L'employeur n'est plus obligé de remettre au salarié un document récapitulatif en fin de mois le nombre d'heures d'astreinte réalisées et leur compensation. L'avis de la commission nationale de la négociation collective sur les décrets de dérogation aux durées maximales de travail est supprimé.

Le travail du dimanche est désormais autorisé dans les établissements « dont le fonctionnement ou l'ouverture est rendu nécessaire par les contraintes de la production, de l'activité ou les besoins du public » autrement dit, pour tous. Le travail le dimanche jusqu'à midi est étendu à tous les « commerces de détail alimentaires », jusqu'alors il était limité à

ceux dont « l'activité exclusive ou principale était la vente de denrées alimentaires au détail ». Pour les autres commerces de détail, le Maire pourra autoriser la suppression du repos hebdomadaire 5 dimanches dans l'année sans avoir à prendre l'avis des organisations syndicales.

Les dispositions en matière de santé et de sécurité sont désormais applicables « aux employeurs de droit privé ainsi qu'aux travailleurs », faisant porter les risques sur les salariés. Par ailleurs, de nombreuses prescriptions en matière de substances toxiques, dangereuses n'apparaissent plus, ne permettant plus aux inspecteurs du travail de mettre en demeure une entreprise. Tout ce qui concerne les règles du travail en équipes, les cadences et les rythmes de travail, susceptibles d'affecter la santé des travailleurs, est renvoyé à un futur décret.

Le CHS en est réduit à veiller à l'application des « prescriptions légales » et non plus aux « prescriptions réglementaires et législatives ». Quand on sait que l'essentiel des dispositions applicables sont d'ordre réglementaire !!! Quant à la médecine du travail, déjà très dépendante des employeurs, aucune exigence de formation pour l'exercer n'est prévue. Le rôle des délégués du personnel est réduit, puisque ses réclamations individuelles ou collectives ne portent plus sur « les lois et règlements concernant la protection sociale » mais seulement sur les « dispositions légales ». Le nouveau texte ne prévoit rien sur l'organisation des Conseils des Prud'hommes (nombre de sections, de chambres, modalités d'inscription des électeurs sur les listes électorales... composition d'un bureau de jugement). Il renvoie très souvent les litiges au « juge judiciaire » et non plus aux Conseils des Prud'hommes mais rappelons-nous, Dati a déjà supprimé 63 Conseils des Prud'hommes dans sa réforme de la carte judiciaire !



Employeurs exonérés

De manière générale, les formulations d'obligations explicites pour l'employeur sont supprimées. Par ex. on ne lit plus «*le comité d'entreprise est obligatoirement saisi en cas de projet de compression des effectifs*», on lit «*le comité est saisi...*» On ne lit plus «*le chef d'entreprise doit indiquer les motifs des modifications projetées*», on lit «*l'employeur indique les motifs.*»

Toutes les peines de récidive pour les patrons enfreignant la loi, sur l'obligation d'organiser une négociation sur les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail, pour entrave au droit syndical ou à la désignation des conseillers prud'hommes ou portant atteinte à l'exercice régulier de leurs fonctions, etc.. sont supprimées..

De même, sont bannis des termes jugés «*infamants*» pour les patrons. Ainsi, pour un employeur condamné pour infraction aux règles d'hygiène et de sécurité, l'ancien code précisait que «*le tribunal ordonne l'affichage du jugement aux portes des magasins usines ou ateliers du délinquant et sa publication dans tels journaux qu'il désigne, le tout aux frais du délinquant*», le nouveau code stipule que la juridiction peut ordonner «*l'affichage de la personne condamnée ... et son insertion, intégrale ou par extraits*».

Inspection du Travail démantelée

En violation de la convention internationale du travail, les inspecteurs du travail sont désormais dépendants, dans leurs actes et leurs contrôles, du pouvoir politique avec l'éclatement de leurs missions sur plusieurs ministères. Alors qu'ils étaient auparavant «*uniquement*» chargés de relever les infractions des employeurs à la législation du travail, le nouveau code prévoit qu'ils sont compétents sur les infractions à l'entrée et au séjour des étrangers et du droit d'asile, au code de la consommation, du commerce. Il est même qu'ils devront sanctionner les salariés qui ne respecteraient pas l'interdiction de fumer ! Par contre, ils ne seront plus habilités à constater les infractions sur le travail temporaire ou les contrats d'apprentissage, à exiger communication des contrats de travail temporaire et des contrats de mise à disposition entre l'entreprise de travail temporaire.

Qui va contrôler les patrons ? Le nouveau code remplace «*inspecteur du travail*» par «*autorité administrative*» sans préciser laquelle.

Les quelques exemples cités révèlent que l'on a pu changer de fond en comble le Code du travail – base de l'Etat de droit dans l'entreprise. Si la réécriture n'est aucunement à droits constants, la logique, elle, est constante: toujours plus

de liberté d'exploiter pour les employeurs, toujours moins de droits individuels et collectifs pour les salariés, et bientôt, les inspecteurs du travail transformés en police contre les salariés.

La période d'essai du Bouffon imperator¹ s'allonge

Après les reculs sur les régimes spéciaux des retraites et la promesse bientôt de «*pouvoir travailler plus longtemps*» pour tous, on en est à l'exercice «*Moder-niser le marché du travail pour le libérer de ses rigidités*», en «*travaillant plus et gagner plus*» grâce à des heures supplémentaires, libérées de leurs «*charges*» Insuffisant dit Parisot, cette mesure est une «*rustine alors qu'il faudrait changer la roue*».

Alors que 10 millions de Français sont en «*surtravail*», 4 millions en «*sous travail*», 1,5 million en «*travail précaire*» et 4,5 millions «*sans travail*», il faudrait «*travailler plus*» pour aggraver l'inégalité entre ceux qui travaillent déjà plus des 35 heures légales et ceux qui subissent un temps partiel imposé ? Pourquoi vouloir flexibiliser un marché du travail qui n'est plus très rigide ? Parce que le CDI est toujours là et toutes ses rigidités, la protection contre le licenciement. Pourtant, dans la réalité (800 à 900 000 CDI sont licenciés chaque année, ¾ pour «*motif personnel*», ¼ pour motif économique), les procédures sont déjà souples: dans 9 cas sur 10, un entretien et l'envoi d'une lettre. Oui, mais ... si licencier un CDI dans les deux premières années ne coûte rien, licencier ceux qui ont de l'ancienneté coûte trop cher. Alors l'illusionniste Sarko trouve les solutions. On allonge les périodes d'essai des CDI, autrement dit on les transforme en CDD ! On invente le «*licenciement à l'amiable*» et le contrat de mission à durée indéterminée : quand la mission est finie, l'objet du contrat n'existe plus. Nous l'avions compris, sécuriser le travail, c'est sécuriser les patrons licenciés.

Alors, de quelles avancées parlent les 3 syndicats traités (FO-CFTC-CFDT) signataires de «*l'accord interprofessionnel sur la modernisation du marché du travail*», signature qui satisfait le bouffon imperator sur «*leur degré de maturité*» ! La flexisécurité, c'est-à-dire pour le salarié, même sans travail, le cercle vertueux «*mobilité, permanence de la rémunération, accès à la formation*» tout au long de sa carrière : la «*sécurité sociale professionnelle*», celle qui serait une garantie interprofessionnelle attachant les droits à la personne du salarié pour ne plus le faire dépendre de l'entreprise pour laquelle il travaille. On en est loin ! Dans l'accord, cela se réduit à la couverture complémentaire maladie pendant 6 mois après rupture du contrat et la possibilité de transporter une partie du Droit individuel de Formation non uti-

lisé chez un autre employeur (s'il est d'accord) !!!

Prochaine étape: fusion ANPE/ ASSEDEC pour «*renforcer l'accompagnement des Demandeurs d'emploi*», «*contribuer à l'accélération du retour à l'emploi*», «*mieux répondre à la satisfaction des besoins des entreprises, acquiescer une démarche active de recherche d'emploi et définir des modalités claires de contrôle de l'effectivité de la recherche et la notion d'offre valable d'emploi*».

Les 3 syndicats dits représentatifs des salariés viennent de nous faire faire un nouveau «*grand bond en arrière*» dans l'histoire sociale de la France. «*Ils prennent conscience des enjeux de la mondialisation économique*», se réjouit le 1^{er} Ministre. Ils nous font retourner à l'époque où le chômage était considéré comme une responsabilité individuelle, et non comme une responsabilité sociale, lorsque prit forme –non sans luttes- à la fin du 19^{ème}, le concept d'Etat social avec la protection sociale, les instruments de régulation du marché du travail (droit du travail, négociation collective), les services publics et les politiques économiques de soutien à l'emploi et à la croissance, qui se développèrent après la seconde guerre mondiale. Ce fut alors une «*révolution*» puisqu'il était admis que l'intérêt général n'était pas réductible au jeu des intérêts particuliers. L'on connaît aujourd'hui toutes les formes de la contre révolution que l'on veut nous faire prendre pour du progrès. Se laisser bercer par ces sirènes de l'inéluctable évolution de la société, c'est accepter l'illusion réformiste du capitalisme à visage humain, c'est abandonner l'idée même que l'on peut changer cette société injuste et prédatrice.

Les syndicats qui s'assoient encore à la table des négociations ne sont pas porteurs de la transformation sociale dont ont besoin les plus exploités et les plus précarisés. Ils perdraient moins leur temps à alerter, à conforter la mobilisation de la rue et des quartiers, seul moyen de stopper l'illusionniste bouffon imperator et ses commanditaires. Il n'est pas encore trop tard mais il faut réagir en permettant que s'auto organisent les mouvements de la base, même s'ils ne prennent pas toujours les formes qui nous satisfont, notre seule responsabilité collective est de les soutenir et de les rassembler en un seul grand mouvement.

Odile Mangeot – le 16.01.2008

Sources :- plusieurs numéros de *Politis*. - *Démocratie et socialisme* Etude comparée du code du travail- Gérard Filoche. - *Le Monde Diplomatique* d'avril 2007 *Travailler plus pour gagner moins*. Michel Husson.

¹ Cf dans *Politis* n°981/982 – *Bouffon Imperator. Les cent (premiers, hélas) jours du Bouffon morbide*. Alain Brossat

Lorsque La Poste (suisse) «évolue en profondeur» (II)

par Jean-Marie Gerber

Nous poursuivons ici notre parcours dans les couloirs de La Poste Suisse version XXI^e siècle en publiant la deuxième partie d'un texte paru sur le site d'*A l'Encontre – La brèche* (voir l'article précédent dans le dernier numéro (n° 190 - décembre 2007).

Pour se conformer aux exigences du *management* et de la libéralisation-privatisation, l'anglais s'impose. Nous avons examiné, précédemment, le rôle attribué au *teamleader*.

Multiplication des statuts

Le *teamleader* – chef de groupe nouvelle version – «gère» un *team*, composé d'une dizaine de membres. Un adjoint l'accompagne. Les deux disposent d'un avantage salarial. Cette nouvelle hiérarchie sert de bras de levier pour une réorganisation profonde du travail. Elle s'appuie sur deux éléments: le premier, le postier «traditionnel» est transformé en *distributeur polyvalent*, le second relève de la création d'une catégorie: les *distributeurs de base*.

1° Les distributeurs polyvalents doivent connaître trois autres tournées en plus de celle dont ils sont «titulaires». Chaque mois, ils sont soumis à une rotation qui est sanctionnée par un quota de flexibilité, attribué à l'ensemble du *team*. Ainsi, chaque jour passé par un facteur sur une autre tournée que la «sienne» équivaut à un certain nombre de points; le groupe doit atteindre un chiffre déterminé chaque mois. Pour réaliser l'objectif, le système d'attribution des points contraint les membres de l'équipe à prendre en charge plusieurs tournées, et intégrer ainsi la flexibilité.

2° Progressivement prennent place dans les équipes des distributeurs de base. Ils sont appelés *EF 2*, pour en quelque sorte les dépersonnaliser et valider un salaire mensuel d'environ 1800 francs, pour un taux d'emploi de 50%. Dans sa recherche d'*EF 2* –acronyme pour «échelle de fonction numéro 2»– la direction vise à engager des personnes ayant un taux d'occupation oscillant entre 20 et 50%, cela «en fonction des volumes». Une flexibilité puissance deux est mise en place.

Ces salarié-e-s «d'appoint» travaillent de 8h00 à 12h00 environ; ils ne trient pas le courrier et ne doivent pas, officiellement, distribuer les envois postaux «spéciaux» (mandats de paiement, actes de poursuite et recommandés). Le but de la direction est que cette catégorie constitue la moitié du personnel à l'échéance de 2018. Cette précarisation va accroître la féminisation et «servir de débouché» à des salarié-e-s déjà fragilisés.

Le *team* autosuffisant

Jusqu'ici, en cas d'absences «extraordinaires», les groupes étaient assurés de voir les tournées vacantes couvertes par un remplaçant, y compris au « *pied levé*». Désormais, les équipes ne comptent pas plus d'un remplaçant. Les congés des membres du *team* doivent être planifiés en conséquence: plus de vacances simultanées de deux personnes. Résultat: chaque automne –date à laquelle doivent être planifiées les vacances pour l'année suivante– des tensions apparaissent dans les groupes, sans mentionner le casse-tête auquel est soumis le *teamleader* pour tenter d'«arranger les affaires».

Schématiquement se met en place une organisation du travail mise sous tension permanente car censée s'adapter aux fluctuations des envois. Pour prétendument répondre aux cassures (maladies, accidents, etc.) du flux tendu, des «plans catastrophes» (sic) sont mis en place. Ces «plans» peuvent se résumer en une formule: reporter sur les membres présents de l'équipe la charge de travail.

Flexibilité et intensification du travail vont ainsi de pair, avec les conséquences qui en découlent sur la santé. Le paradoxe est classique: plus l'intensification croît, plus l'absentéisme augmente, plus les tensions se développent. La direction tend à camoufler cette réalité par l'introduction d'un langage illustrant une prétendue nouvelle efficacité. Et, plus classiquement, elle fait appel aux «réflexes d'entraide» qui existent encore parmi les facteurs. Cela sert aussi à faire obstacle à une réaction de refus collectif des nouvelles normes.

Un nouveau calcul du temps de travail

Il n'y a pas de nouvelle organisation du travail sans nouvelles prescriptions en matière de temps de travail. Sous la dénomination de *move-it !* (puis de *PPP - Planification, Personnel, Performance*) «la Poste poursuit l'objectif d'adopter un modèle de temps de travail transparent qui fournit en même temps un instrument de gestion efficace, sans inconvé-

nient pour la clientèle extérieure ni pour l'offre de prestation. *Move-it!* souhaite maintenir une flexibilité avec une mise en œuvre basée sur la confiance et la responsabilité individuelle. Pour des raisons d'organisation, le début du travail avant 6 heures n'est ni nécessaire ni voulu par La Poste.» Toutefois, le texte de cette convention proposée aux salarié-e-s ne manque pas d'indiquer que ceux qui «*entrent en service avant 6 heures*» suite à «une décision personnelle et volontaire ne percevront pas l'indemnité de nuit prévue par la CCT [convention collective de travail]». Il va sans dire que la «*décision personnelle et volontaire*» n'est que la traduction d'une contrainte et la suppression de «l'indemnité de nuit» fait partie d'une stratégie de plus en plus généralisée.

Au-delà de ce changement matinal et à la marge, il faut décrire le nouveau «*modèle de temps de travail*» tel qu'il est prévu. On peut l'exposer en cinq points.

1° Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'annualisation du temps de travail sera introduite. Flexibilité et annualisation du temps de travail forment un couple à la mode dans tous les secteurs économiques.

2° Les «valeurs-temps» attribuées à chaque type d'envois (voir article précédent dans le n°190) servent de base de la détermination du temps de travail. Afin de tenter «d'harmoniser» le fonctionnement des nouveaux centres de tri du courrier et la distribution, une «*planification*» est prévue. Elle repose sur l'établissement anticipé de «*budgets-temps*», quotidiens et mobiles, qui vont servir de référence pour la gestion temporelle de l'activité des *teams*.

3° Dès lors, un instrument de surveillance et de mesure doit être introduit: les facteurs sont en train de recevoir des *scanners*. Ils servent à scanner les codes-barres des recommandés, à mesurer les différentes étapes du temps de travail (entrée en service, pauses, différentes parties du travail: préparation, tri, aide, participation aux séances, etc.). De plus, ils fonctionnent sur le mode du GPS, en temps réel. Le *teamleader* dispose ainsi d'une sorte de

confession journalière, complète, des membres de l'équipe.

4° En fin de journée, selon le nouveau modèle PPP, le *teamleader* sera informé du volume de courrier de son team pour le lendemain. Un des buts est de gérer la flexibilité d'ensemble du groupe: selon les données à disposition, il pourra soit libérer plus tôt un *distributeur polyvalent* – qui verra ainsi son stock d'heures supplémentaires réduites et plus payées –, soit faire appel à un EF 2 pour aider. On imagine ici le nombre de combinaisons possibles et les pressions qui vont s'exercer sur le *team*, qui n'existera pas comme collectif de travail pouvant potentiellement réagir mais sera transformé en une «variable d'ajustement» dépersonnalisée face aux fluctuations des volumes de courrier et des nouveaux produits à distribuer.

5° Selon les normes PPP, le *team* se voit attribuer un nombre d'heures journalier. Si ce dernier est fixé à 57 heures, par exemple, l'addition du temps de travail des membres du *team* doit correspondre à cette prévision. Un surplus d'heures doit être justifié: mauvaises conditions météorologiques, estimation du volume de courrier erronée, etc. Il en ira de même en cas de «déficit» d'heures. C'est ainsi que sera gérée l'annualisation du temps de travail de chacun, avec les marges positives et négatives. Cela va déboucher sur une modification du volume de l'emploi (nombre d'équipes, taille et composition de ces dernières). En outre, la configuration des tournées sera en permanence réadaptée. Tout cela sera présenté sous le label de la modernité, de «l'adaptation aux besoins de la clientèle» et de la «solidarité entre collaborateurs» dans une entreprise où les syndicats servent de partenaire junior de la «gestion des ressources humaines».

L'ancien et le nouveau, est-ce la même chose?

La nouvelle organisation du travail construit un nouveau type de salarié. Le slogan en vigueur à La Poste devrait être modifié de la sorte: cette entreprise fabrique des postiers «*flexibles, précaires, mécontents*» et non pas «*fiables, aimables, uniques*».

La direction et l'ensemble de la hiérarchie cherchent à modeler les salarié-e-s en utilisant divers instruments. Ainsi, les «sommets» occupent en permanence l'espace afin d'empêcher que puissent émerger des remises en cause de ces changements brutaux toujours présentés comme des adaptations nécessaires et positives, valorisantes pour celles et ceux qui «s'engagent vraiment». En outre, l'effort de bourrage de crâne doit aussi permettre, au travers d'une dite information, le formatage du

«Quand le vent du changement souffle...»*

D'aucuns pensent que la Poste n'est pas capable de changer. Quel est votre avis ? Ces dernières décennies, la Poste a évolué en profondeur, s'adaptant continuellement aux mutations de son environnement. Dans de nombreux domaines, elle est considérée comme une entreprise de pointe, une de celles qui façonnent le marché. PostMail aussi a connu une profonde évolution, sachant par exemple que désormais certains envois sont directement imprimés au centre avant d'être acheminés à destination, ou qu'il existe aussi la possibilité qu'un destinataire puisse recevoir sous forme électronique une lettre initialement envoyée sous forme classique dans une enveloppe. Et ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Vous-même, en tant que collaborateur, avez sans doute eu maintes fois l'occasion de prouver que vous êtes ouvert au changement et que vous êtes prêt à participer activement à la marche vers l'avenir. Soyez-en cordialement remercié.

* Tiré du vade-mecum distribué aux postiers, ayant pour titre: «Ce qui nous motive – Les multiples facettes de notre entreprise en bref».

nouveau salarié de La Poste. Enfin, le matraquage informatif sert à légitimer les divisions introduites au sein du personnel.



Tout cet effort se concrétise par la mise en place de nombreuses réunions durant et en dehors des heures de travail. Elles servent non seulement à faire passer le message de la direction mais aussi à capter des mécontentements, afin de mettre au point des réponses, sans mentionner la recherche de moutons noirs susceptibles d'entraver la mise en place du nouveau système qui, par définition, est et sera bien plus chaotique que celui présenté dans les discours officiels.

Ainsi sont organisés des «colloques» de *teamleaders*. A cette occasion, ils reçoivent des informations sur les évolu-

tions des postes concurrentes au sein de l'Union européenne. La fonction est claire, pour «maintenir sa position sur le marché» – et donc «sauver des emplois» – les changements relèvent d'un impératif absolu. Il n'y a pas de discussion possible. Cette contrainte doit être transmise aux membres de l'équipe. Le *teamleader* va donc communiquer en fait des ordres présentés sous la forme de résumés des «colloques» bimensuels. Le terme colloque est lui-même trompeur, il ne s'agit pas de débats entre des personnes ayant des idées plus ou moins différentes. De fait, sous l'apparence d'un processus participatif, on retrouve des modalités autoritaires d'imposition de normes de travail visant un seul objectif: dégager une marge de profits grandissante dans chaque secteur.

Ce n'est donc pas un hasard si, à l'occasion des réunions, sont multipliés les exemples d'initiatives publicitaires et supposées rentables prises dans diverses villes de Suisse. Cela répond à la gestion, aujourd'hui banalisée, de la mise en concurrence des salarié-e-s au sein d'une même firme.

Sans instrument de résistance, de type syndical, sans possibilité de comprendre l'ensemble du processus en cours, seul face à lui-même et à son travail, chaque salarié est confiné dans son espace individuel et ressent un sentiment d'impuissance, de frustration. Cela au moment même où la direction exige de lui qu'il soit «un membre actif» d'un collectif, un participant constructif et satisfait. Les tensions et la déchirure entre ces deux vécus aboutissent, plus d'une fois, à la maladie, aux accidents (professionnels ou extraprofessionnels), à la dépression. Face à la dureté du management de La Poste, la construction de collectifs, mêmes modestes dans leurs objectifs, reste la seule voie pour affirmer une dignité qui implique, par définition, le refus d'être une simple «ressource humaine».

Le sentier tortueux de l'auto-organisation

Le mouvement social de l'automne 2007 a une nouvelle fois fait ressentir les blocages liés aux bureaucraties syndicales. Alors que les journées de grèves ont atteint des records dans certains secteurs (SNCF,...) et que le mécontentement a été massif, il a fallu toute l'application des directions syndicales pour empêcher le développement d'un mouvement de grève reconductible puis pour éviter ensuite la convergence des luttes. Malgré les rivalités entre syndicats, obligés de rester à l'écoute de la base, cette période a démontré une fois de plus la nécessité d'une auto-organisation de la lutte.

Auto-organisation et syndicats

Les commentaires sur ce mouvement de l'automne laissent penser que l'auto-organisation a fait de grands progrès : la majeure partie des AG de la SNCF revendiquait le retour aux 37,5 annuités pour tous, contre la position des syndicats (sauf SUD-Rail), et refusait les négociations tripartites entreprises par entreprises. Mais cela n'a pas suffi pour empêcher les syndicats, à l'exception encore de SUD, de participer à ces négociations, au mépris de l'avis de la base.

L'organisation en Assemblées générale et la souveraineté de ces AG ne semblent plus contestées dans certains secteurs faiblement syndiqués (chez les étudiants où l'AG est le seul moyen de se mobiliser), elles restent un combat dans d'autres secteurs, comme l'éducation, où les AG sont faiblement fréquentées.

L'auto-organisation vise justement à éviter la substitution des syndicats aux prolétaires en lutte. Or le syndicalisme est bien le résultat de la volonté d'organisation du prolétariat. Mais le fonctionnement de la structure syndicale (prise en main par une catégorie du prolétariat, voir de la petite bourgeoisie) et l'institutionnalisation du syndicalisme (son intégration dans les processus de gestion de la vie économique et sociale) contribuent à éloigner le syndicat du prolétariat dont il est plus le représentant que l'émanation. La plupart des syndicats sont, de façons différentes, entre les mains d'une bureaucratie qui défend des intérêts parfois différents de ceux du prolétariat dans son ensemble.

L'auto-organisation vise alors à supprimer cette couche bureaucratique qui fait tampon entre les classes en lutte. La mise en place d'AG souveraines, où les personnes mobilisées peuvent prendre le contrôle de leur lutte, est le moyen essentiel pour mettre sous tutelle les bureaucraties syndicales.

Si ces pratiques d'assemblées semblent aujourd'hui assez largement entrées dans les habitudes, elles n'ont pas encore toujours acquis une légitimité incontestable. Le cas du mouvement étudiant contre la LRU nous fournit un bon exemple des limites de cette auto-organisation.

Le rôle des assemblées générales

Ce mouvement étudiant de 2007 a été massif, en tout cas au regard des mobilisations antérieures, et ce, dès le début. Nous pouvons d'ailleurs le constater en nous basant sur les chiffres des différentes AG qui ont parfois atteint des records. Par exemple, à Nantes, le 8 novembre, une assemblée générale a réuni plus de 1500 étudiants en droit. Le 21 novembre, 3000 personnes réunies à Grenoble. Fin octobre, 400 à Orléans, 600 à Strasbourg, 900 à Reims. Le 6 décembre, 2000 personnes en assemblée générale à Toulouse-Rangueil, puis 2000 à Nancy.

Mais, a contrario, si les chiffres sont importants pour ce qui concerne les assemblées générales, ils sont faibles pour la participation aux actions et manifestations. A Rouen, fin octobre, l'assemblée générale rassemblant 700 à 1000 personnes est suivie d'une manifestation à 200 ! L'occupation décidée par une assemblée générale de 500 étudiants et étudiantes à Strasbourg le 16 novembre sera mise en œuvre par seulement 50 personnes.

Il semble en fait que les AG ne soient plus simplement l'instance de débat et de décision des personnes mobilisées, mais simplement le lieu de discussion et d'information où se fait le travail de conviction. La composition des assemblées ne cesse de changer, même des militants impliqués ne prennent plus la peine d'y venir systématiquement, à Paris VIII ou à Strasbourg par exemple. De fait les AG traitent plusieurs fois la même question et sont trop longues ou trop nombreuses, ce qui n'incite pas à

s'y investir plus.

La participation massive aux assemblées générales n'est pas donc pas synonyme d'engagement. La conclusion qui s'impose est la nécessité d'un autre cadre de débat de fond, de « politisation », de conviction, permettant à l'AG de se concentrer sur ses tâches stratégiques et d'organisation.

La légitimité des assemblées générales

Si elle n'a pas été contestée à l'intérieur du mouvement anti-LRU, plusieurs signes « extérieurs » démontrent que la légitimité des AG n'est pas unanimement acceptée, d'autant plus qu'elle court-circuite les institutions syndicales capables de contrôler le mouvement.

Tout d'abord, l'organisation de la droite à travers ses nombreuses officines (« Etudiants Contre le Blocage », « UNI », « Stop la Grève » ou encore « Liberté chérie »), répond à une stratégie délibérée de l'Elysée pour tenter de contrer ce mouvement. Leurs nombreuses interventions en assemblée générale visaient à en empêcher le fonctionnement et la prise de décision. Leur volonté était évidemment de transformer l'Assemblée générale en lieu d'information, de propagande gouvernementale et de bloquer la lutte.

Les stratégies des administrations des universités étaient également très visibles. Dans leur volonté de « casser » le mouvement, tous les moyens étaient bons : fermer les universités pour empêcher la tenue des assemblées générales, organiser les votes à « bulletin secret » pour enlever la légitimité démocratique à l'assemblée générale et pour la livrer à toutes les manipulations visant à placer la lutte sous la direction de la communauté universitaire (c'est-à-dire celle de la hiérarchie académique). Ces votes ont par exemple été organisés, dans la plus grande confusion et avec de nombreuses irrégularités, à Lille 3 (vote pour le blocage), Metz ou Rennes 2. Les administrations, sous la pression gouvernementale, sont même allés jusqu'à arrêter les cours pour faire voter les étudiants, sans participation aux débats, sous l'ordre des enseignants et des personnels de direction, contre le blocage ou la lutte.

Mais au-delà de toutes ces prati-



ques du pouvoir, le mouvement étudiant a lui-même contribué à paralyser ses AG. Dans les communiqués des coordinations nationales étudiantes, le comptage des universités mobilisées se fait à partir du nombre des assemblées générales de la semaine. Les assemblées générales sont vues comme une action de contestation par le simple fait qu'elles existent, ce qui n'est pas faux. Mais le mouvement ne se donne souvent pas de perspectives d'action, permettant réellement d'exercer une pression sur le pouvoir, en dehors de la douzaine de fac où les AG ont été suffisamment massives pour organiser des occupations ou blocages longs. L'AG est une action et non plus un moyen pour organiser l'action.

L'organisation de la lutte

En dehors de l'assemblée générale, les diverses commissions, comité de grèves, ateliers, etc. n'ont pas démontré plus leur efficacité. Ces structures, plus petites, plus adaptées à l'investissement de chacun qu'une assemblée de 500 ou 1000 personnes, plus efficaces et moins lourdes à faire fonctionner, ont montré les limites de l'engagement militant. Le bilan fait à Paris VIII est significatif et permet d'évoquer des problèmes plus ou moins présents ailleurs (Paris VI, Metz, Strasbourg, Aix-Marseille) : les horaires et les mandats ne sont jamais respectés, certaines commissions ne se réunissent pas faites de participants (pourtant inscrits), d'autres sont sous le contrôle de quelque gourou charismatique, et d'autres encore sont le lieu de confrontations musclées entre fractions politiques... En fait, ces structures souffrent du manque d'implication des non-militants présents dans la lutte, du manque d'auto-discipline de tous... et donc du fait que beaucoup des étudiants et étudiantes présents dans les AG ne sont pas convaincus de la nécessité de ces mobilisations ou ne souhaitent pas s'investir directement.

Ces problèmes sont relativement graves sur le plan de la démocratie, essentielle pour que les structures visant à l'auto-organisation ne tombent pas sous le contrôle d'une catégorie d'experts-militants. Or souvent, surtout dans les AG très massives, la parole est monopolisée par

ces « experts ». La nécessité de choisir des délégués aux coordinations nationales renforce encore le rôle de ces intermédiaires, d'où, par endroits, la mise en place de quotas de « non-syndiqués » parmi ces délégués. Mais le problème reste le même : encartés dans les syndicats ou pas, une très petite partie seulement des personnes présentes en AG s'investit réellement. Et c'est ainsi que se dégage une nouvelle catégorie d'intermédiaires, au point que la salle se retrouve dans un rapport frontal avec la tribune, chargée de distribuer la parole et appliquer l'ordre du jour: soit on accepte ces « représentants », soit on la refuse, sans penser à simplement la contrôler ! A Paris VIII, le 24 novembre, la situation tendue entre la salle et la tribune aboutit au départ de celle-ci en plein milieu de l'AG, et donc... à la fin de l'AG !

Ne peut-on pas se passer de ces « délégués » ? Ne peut-on pas les remplacer ? Devant la passivité de nombre des personnes mobilisées, des idées semblent s'imposer pour transformer les facs en des lieux ouverts à la participation de tous, pour casser la hiérarchie universitaire, impulser une fac alternative. A Paris XIII, comme à Grenoble, diverses activités sont tentées pour repolitiser les lieux, permettre à chacun de s'investir dans le débat, instaurer une coopération entre enseignant-e-s et étudiant-e-s dans la formation universitaire !

Une auto-organisation à tâtons

Il semble évident que la simple existence des AG ne suffit pas à caractériser l'auto-organisation. Ce mouvement étudiant qui proclamait haut et fort son fonctionnement démocratique et son indépendance vis-à-vis des syndicats a souffert d'une dépolitisation générale des facs et d'un manque de travail de conviction préalable. La force d'un mouvement se joue... avant le mouvement.

L'importance d'une structure syndicale démocratique, comme SUD (sans toutefois avoir un regard angélique sur le fonctionnement de SUD), est primordiale. Paradoxalement, il semble bien que le contournement des bureaucraties syndicales se joue dans les syndicats et dans leur travail quotidien. Leur renforcement et leur légitimation sont nécessaires à leur démocratisation et leur activité reste essentielle pour permettre à chacun et chacune sur les facs d'avoir les armes utiles pour s'investir réellement dans un mouvement.

Alternative libertaire - Alsace

Depuis de très nombreuses années, les éditos d'ACC et d'AL sont publiés dans les deux revues. Nous publions ci-dessous l'édito d'« Alternative Libertaire » n° 169 (janvier 2008). Depuis novembre dernier, « Alternative Libertaire » a changé de formule. Disponible par abonnement et en kiosque (ils sont plus nombreux à être desservis), AL coûte dorénavant 2 euros.

Le tarif de l'abonnement est lui aussi en baisse : 20 euros pour un an.

Les enjeux de 2008

La grève a cessé, les régimes spéciaux sont « négociés » entreprise par entreprise. Le gouvernement a eu peur pendant quelques semaines que la base se rebelle et que la situation s'envenime. Aujourd'hui, tout va pour le mieux, l'affaire est quasi réglée et le président – qui avait disparu des écrans pendant la grève – peut aller se faire photographier à Disneyland avec sa nouvelle compagne. Mais il a déjà en tête les étapes suivantes.

Plusieurs chantiers se profilent, et là encore il ne faudra pas trébucher sur une explosion sociale.

Premier chantier à risque : procédures de licenciement, période d'essai, assurance-chômage... il prétend tout remettre à plat avec la naissance d'un contrat de travail unique (CTU) qui serait sans doute plus proche du CDD que du CDI.

Deuxième chantier : la loi Fillon de 2003 prévoit le passage aux 41 annuités de cotisation-retraite pour tous et toutes entre 2009 et 2012. Mais le gouvernement prétend y parvenir avant fin 2008. Pour éviter une conflagration générale, recourra-t-il au saucissonnage, comme Balladur et Juppé qui avaient attaqué le privé en 1993 puis le public en 1995 ? On sait ce qui nous reste à faire.

Quant au pouvoir d'achat, thème central du mécontentement des derniers mois, fera-t-il trébucher le gouvernement... ou le syndicalisme ? Sans stratégie revendicative forte, qui propose de l'action collective (« lutter plus pour gagner plus »), les travailleurs et les travailleuses seront renvoyés à la résignation individuelle (« travailler plus pour gagner plus »). Le référendum dans l'usine Continental de Sarreguemines (75% pour l'abandon des 35 heures) sonne comme un avertissement.

AU PROGRAMME DE L'UV DE PHILO : « CONNAIS-TOI TOI-MÊME PLUS, POUR GAGNER PLUS. »



CATHÉLINE

Opération 100 % citoyenne :

en être acteur-actrice

Nucléaire : EPR, ITER, Georges Besse II semblent sur les rails. De plus, une loi inique concernant les déchets radioactifs a été votée en juin 2006, dans le contexte politique actuel on ne peut plus pro-nucléaire. Doit-on baisser les bras ? Assurément pas, et bien au contraire.

Le CEDRA, Collectif d'éradication des déchets radioactifs, après avoir multiplié réflexions, rencontres et démarches, lance la création d'un poste salarié, avec un spécialiste reconnu de la question. Ce poste a pour ambition de balayer le plus largement possible la thématique des déchets du nucléaire : de l'engagement contre l'enfouissement en passant par les liens avec les associations concernées par les différents déchets radioactifs (extraction-transformation de l'uranium, centrales, transports, démantèlements, dépôts de déchets, etc), ainsi qu'un lien avec des structures homologues dans les autres pays nucléarisés.

L'opération, qui se veut "citoyenne" et donc bâtie sur l'implication financière (mensuelle mais modique) de volontaires, fait appel à un maximum de personnes sensibilisées et refusant l'inacceptable. Ces actrices et acteurs verseraient quelques euros par mois sous forme de prélèvement automatique, sachant que 66 % des sommes versées (considérées comme dons à association) sont déductibles des impôts (exemple : un versement mensuel de 15 euros correspond à une dépense effective de 5 euros).

Le projet étant déjà bien amorcé, appel est lancé d'une part à y participer ainsi qu'à le relayer très largement.

Pour prendre contact :

03 25 04 91 41

ou CEDRA.org@orange.fr

**CEDRA Collectif d'éradication des
déchets radioactifs**

BP 17 - 52101 SAINT DIZIER Cedex

Téléphone-répondeur-fax :

03 25 04 91 41 / 06 66 959 777

CEDRA.org@orange.fr

www.burestop.org

Une nouvelle revue : Carré rouge – La Brèche

Au cours des deux dernières années, *A Contre-Courant* s'est fait à plusieurs reprises l'écho des discussions entamées avec les camarades français publiant la revue *Carré Rouge* et des camarades helvétiques animant le périodique *La Brèche* autour du projet d'une revue consacrée à l'actualité du communisme. Revue destinée à aborder tous les problèmes relatifs à cette actualité, sans esquiver les difficultés que l'affirmation de cette dernière soulève mais avec la ferme intention de réaffirmer cette actualité : de montrer que seule la construction d'une société fondée sur la réappropriation par l'immense majorité de l'humanité de ses conditions matérielles, institutionnelles et culturelles d'existence, à travers les luttes destinées à mettre fin à toutes les formes d'oppression actuelles, dessine aujourd'hui une perspective de civilisation, là où la domination universelle du capital ne peut être que source d'une barbarie sans cesse aggravée.

Le premier numéro de cette revue vient de sortir en décembre dernier, sous le titre conjoint *Carré Rouge – La Brèche**. Il se présente comme un cahier de 80 pages, à la présentation soignée et au graphisme très agréable. Le sommaire en est particulièrement fourni. On peut y mentionner notamment un article très détaillé de François Chesnais sur l'actuelle crise financière internationale engendrée par le non recouvrement de prêts hypothécaires risqués (*subprime*) aux Etats-Unis. La thèse défendue par Chesnais est que nous n'en sommes qu'au début de cette crise qui présente d'autant plus de risques de se prolonger et de s'amplifier que, par le biais de la tritrisation de ces créances hypothécaires douteuses, elle est mesure de contaminer une bonne partie du secteur bancaire et que les possibilités pour les banques centrales de secourir le capital bancaire sont limitées par la dimension même des défaillances prévisibles et les limites de leurs réserves, en partie déjà épuisées par les crises financières antérieures.

L'essentiel de ce numéro est cependant constitué par un remarquable dossier (chaque numéro comprendra un tel dossier) consacré en l'occurrence à différents aspects de la crise écologique. Ce dossier met à la disposition du lecteur français des textes d'origine étrangère traduits ici pour la première fois. L'article d'Elmar Altvater nous explique combien la crise pétrolière (l'épuisement de ses réserves prévisible à l'horizon de quelques décennies, entraînant une augmentation constante de son prix déjà perceptible) est grave pour le capitalisme dans la mesure où ce dernier avait trouvé dans le pétrole une source d'énergie particulièrement bien adaptée à ses modes de valorisation intensive qu'il va lui être très difficile de remplacer. De larges extraits d'un document de synthèse coproduits par une douzaine d'ONG internationales démontent l'illusion que la solution de cette crise tout comme de celle provoquée par le réchauffement climatique due à la consommation des hydrocarbures et du charbon pourrait être trouvée du côté des agrocarburants : ils démontrent point par point combien ces derniers vont amplifier la catastrophe écologique tout en aggravant la situation alimentaire mondiale et en expropriant et ruinant de nouvelles masses de populations rurales. Dans ces conditions, le diagnostic porté par l'article de John Bellamy Foster sur le caractère éminemment destructeur du capitalisme, en tant qu'il combine guerre de classe, impérialisme et agression écologique, ne pourra étonner personne.

Le numéro comprend aussi une «Lettre ouverte à mes camarades libertaires» dans laquelle Alain Bihr invite ces derniers à apporter leur concours à la poursuite de ce projet, en dépit du fait qu'il ait été initié par des camarades issus du mouvement trotskiste. Car tant la nouveauté de la période historique dans laquelle nous sommes entrés avec l'effondrement de l'ensemble des modèles hérités du mouvement socialiste et avec la nouvelle phase de la 'mondialisation' capitaliste comme l'ampleur des défis que nous lance cette dernière – dont la crise écologique n'est que le plus évident – et l'urgence qu'il y a à les relever crée à la fois la possibilité et la nécessité qu'un dialogue s'ouvre ou se rouvre et qu'une collaboration se dessine entre les courants jusqu'alors divergents du mouvement révolutionnaire. Ce qui n'exige de personne de renier ses origines et ses identités de référence mais interdit à tout le monde de se replier sur elles, sauf à accepter de se condamner à l'impuissance pratique et théorique.

* Abonnement annuel (4 numéros) : 22 €. Règlement par chèque à Carré Rouge BP 125 75463 Paris Cedex 10 ou par CCP : La Source 37760 60 D (La Poste).

Rencontres et lectures à contre courant

Espagne 1936 - 1975 : Les Affiches des Combattant(e)s de la Liberté

Sous ce titre les Editions Libertaires viennent de publier un superbe ouvrage de 160 pages regroupant tout un ensemble d'affiches, de cartes postales, de timbres, de journaux muraux, d'albums, utilisés comme propagande graphique dans la période de la Révolution espagnole et dans celle qui a suivi la victoire du franquisme : l'exil des "réfugiés espagnols". Ces supports, aux couleurs vives avec dominante rouge et noire, permettent de retracer les événements, les luttes, la solidarité internationale, certains moments clés de cette révolution libertaire vaincue par le fascisme.

On doit remercier les auteurs de cet ouvrage collectif pour l'énorme travail de recherches nécessaires à sa réalisation. D'autant qu'il constitue en fait la seconde partie d'une investigation qui s'est déjà concrétisée à l'automne 2005 par un premier livre : "**Espagne 36 : Les Affiches des Combattant(e)s de la Liberté**" présentant 200 affiches, timbres, cartes postales sur les quelque 3000 imprimés entre 1936 et 1939, outils de lutte contre l'avènement d'une Espagne fasciste.

Il reste à louer l'intention des réalisateurs : la réhabilitation de tout un pan de l'histoire du vingtième siècle, largement oublié sinon falsifié.

Le tome 1 est édité conjointement par les Editions Libertaires et les Editions du Monde Libertaire - 33 euros; le tome 2, aux Editions Libertaires, 35 allée de l'Angle, Chaucre, 17190 ST GEORGES D'OLERON Tél. 05 46 76 73 10; editionslibertaires@wanadoo.fr -35 euros.

Ni patrie ni frontières

Le treizième numéro de cette revue (n°21-22 10 euros ; chèque à l'ordre de Yves Coleman 10 rue Jean Dolent 75014 PARIS) se présente sous la forme d'un livre de 400 pages. Regroupés un peu artificiellement sous le titre « *offensives réactionnaires* » des sujets très variés sont abordés. Cela va de « *Sarkozy et la droite franco-gauloise* » aux « *origines du socialisme argentin* » en passant par un « *bilan du blairisme* », les « *trotskyistes et [leurs] obsessions électorales* », le thème « *Banlieues et "guérilla urbaine"* », et d'autres encore...

C'est documenté, argumenté, précis. Yves Coleman reconnaît qu'après 5 ans d'existence « **Ni patrie ni frontières** » n'a qu'un nombre limité de lecteurs (même si sa version électronique sur <http://www.mondialisme.org> est davantage consultée). Il est vrai que le ton, direct, ne doit pas lui faire beaucoup d'amis. Qu'on en juge: « *Le PT, LO, la LCR et le PCF ont reçu, en l'an 2006, respectivement 62.508 euros, 495.169 euros, 525.707 euros et 1.882.156 euros. On comprend pourquoi ces « défenseurs des travailleurs » veulent régulièrement que nous déposions leur petit bulletin dans l'urne.* » Analysant un article d'Emilio Quadrelli (anthropologue italien) sur les banlieues françaises « **Ni patrie ni frontières** » prévient : « *nous tentons d'instiller un peu de réalisme face aux envolées lyriques de cet intellectuel "radical", dont les raisonnements se rapprochent de ceux développés en France par les Indigènes de la République ou le MIB* ». Les adeptes de vifs débats ne doivent surtout pas s'abstenir de lire ces 400 pages !

Alertez la postérité !

La **Bibliothèque de documentation internationale contemporaine** (BDIC)(*) de Nanterre vient de se procurer la collection complète d'ACC. Le numéro 1 de votre revue favorite est paru en janvier 1989. 10 numéros ont été publiés chaque année, durant 19 ans, avec une belle régularité : le dernier paru, que vous avez entre les mains, daté janvier 2008, porte donc le n°191.

Associés à cette collection, vous pourrez consulter aussi à Nanterre des titres parus avant 1989 : celui produit par un groupe de Lorraine-Champagne et intitulé « *Pour l'autogestion* », et un autre - édité par le même groupe - qui s'appelait déjà « *A Contre Courant* » ; et celui d'un groupe alsacien, composé de dissidents CFDT, paru sous le titre « *Renouveau Syndical 68* » pendant plus de trois ans, à partir de 1985. Sont également disponibles, mais plus récents, et réalisés par des militant-e-s franc-comtois-es, la collection d'un bulletin de liaison intitulé « *L'Emancipation Sociale* » ainsi que divers dossiers parus sous le titre « *Intervention – les cahiers de l'Education populaires* ».

Tous ces documents (près de trois cent au total) ont en commun d'avoir été inspirés par de fortes convictions anticapitalistes, que continue de porter l'actuelle équipe éditrice d'ACC, en partie composée des fondateur-trice-s des divers groupes cités ci-dessus.

A moins de faire partie des rares privilégié-e-s abonné(e)s depuis janvier 1989, vous serez obligé d'aller à Nanterre pour "apprécier" la collection et en tirer la subversive moelle. Quoi qu'il en soit, n'oubliez pas d'alerter la postérité !

(*)BDIC 6, Allée de l'Université 92001 NANTERRE Cedex
Tel : +33 / (0)1.40.97.79.22 Fax : +33 / (0)1.40.97.79.40
<http://www.bdic.fr>

Le général situationniste

Avec un humour constant, une ironie un rien désabusée, l'auteur, Piet de Groof, revisite l'histoire de l'avant-garde en Belgique, dont il fut l'un des actifs protagonistes. On plonge dans les coulisses du scandale organisé à Bruxelles par les situationnistes à l'occasion de l'assemblée de l'Association Internationale des Critiques d'art en 1958. C'est à Piet de Groof que fut confié le soin de lancer un tract injurieux sur cette respectable assemblée et il y fit preuve d'un savant savoir-faire en matière de propagande. Cependant, il fut peu après ce haut fait "relevé de ses fonctions" au sein de l'Internationale situationniste.

«Le général» enchaîne dans son ouvrage anecdotes, portraits, analyses sur la peinture et... réflexions pointues sur les mérites comparés de différents avions de chasse !

Une autre manière de retracer un destin personnel comme d'écrire l'histoire. « **Le général situationniste** » de Piet de Groof, édité chez Allia, 298 pages. 15 euros.

Dix ans de marches...

C'était en juin 1997. Quinze groupes de marcheuses et marcheurs convergeaient vers Amsterdam après avoir sillonné à pied toute l'Europe durant deux mois...

C'était en juin 2007. À nouveau, des marcheurs « contre la précarité », qui joignaient cette fois-ci Rostock, au nord de l'Allemagne.

Dix ans de marches en Europe, contre le chômage, la précarité, les exclusions. Dix ans de luttes des « Sans voix ». Une aventure humaine dont l'association Canal Marches a tenu les Chroniques dès les premiers pas, caméra au poing, formant à la vidéo des acteurs du mouvement.

Deux coffrets DVD viennent saluer ces dix années, pour que ces luttes ne soient pas oubliées :

- « **DIX ANS DE MARCHES EN EUROPE contre le chômage, la précarité, les exclusions** ». Coffret de 4 DVD – 15 films. 45 euros port compris

- « **ROSTOCK Chroniques vidéo quotidiennes de la marche contre la précarité** ». Coffret de 2 DVD – 27 films. 25 euros port compris. Commandes à Canal Marches, 122 rue des Couronnes, 75020 Paris. Chèques à l'ordre de Canal Marches.

Article 25 : Abrogation



**Cha-
pitre
XIII**



Article 26 : Substitution



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / G. DENEUX / J. FORTCHANTRE / O. MANGEOT
M. MANSOUR / B. MARION / B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
- de SOUTIEN Euros
- Faibles ressources (selon possibilités)

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP
n° 0208 G 87630

Dispensé de timbrage

Mulhouse-CTC

A CONTRE COURANT
(service abonnements)
BP 2123
68060 MULHOUSE cedex



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 25/01/2008

Sommaire

- Page 1 Edito : L'irrésistible chute de Sarkozy
- Page 2 et 3 Création d'une banque du Sud
- Page 4 à 6 Révoltes dans les quartiers populaires
- Page 7 à 9 Massacre des droits du travail
- Page 10 et 11 Lorsque la Poste (suisse) "évolue en profondeur" (II)
- Page 12 et 13 Le sentier tortueux de l'auto-organisation
- Page 13 Les enjeux de 2008 (édito AL)
- Page 14 Opération 100% citoyenne
- Page 14 .. Une nouvelle revue : Carré rouge - La Brèche
- Page 15 Rencontres et Lectures à contre courant
- Page 16 Dédé illustre le code Parisot du travail

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)
et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : www.acontrecourant.info Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE